



# Document d'inscription au Concours SORS TES COUVERTS - Edition 2023

Raison sociale : .....  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Commune : .....  
Portable : .....  
Email : .....

Système\* : ACS TCS LABOUR  
Bio  
Elevage (type) :  
.....

\*rayer les mentions inutiles

*Aucune de ces informations ne sera utilisée pour le concours, elles visent à faire progresser les connaissances. Ces informations et les photos que vous nous fournirez peuvent être rendues publiques sans lien avec votre identité.*

## La parcelle

Son nom : .....  
Surface : ..... Type de sol : .....

## Avant le couvert

## Sur le couvert

Culture : ..... Azote organique apporté (u) : .....  
Date de moisson : ..... sous la forme de : .....  
Rendement : .....

## Le descriptif du couvert :

Date de semis : ..... Préparation de sol : .....

Semoir : .....

## L'après couvert

Devenir du couvert : ..... Culture suivante : .....

Autre : .....

## Composition du mélange (minimum 2 espèces)

Espèce(s) et variété(s)	Quantité (kg/ha)

A retourner avant le 16/10/2023 accompagné de 2 photos datées (dont une prise avec une bêche) à l'adresse email suivante : [sophie.wieruszeski@oise.chambagri.fr](mailto:sophie.wieruszeski@oise.chambagri.fr)



## Règlement du Concours SORS TES COUVERTS - Edition 2023

### A- Les Parcelles

2 parcelles maximum par participant, une seule pourra figurer au classement

### B - Les Photographies

2 photos par parcelle :

- une vue de dessus,
- une vue perspective avec une beche permettant d'apprécier visuellement la hauteur du couvert,
- chaque photo sera datée, et nommée de la même manière que la fiche descriptive.

### C - Le jury sera constitué :

- un représentant des apiculteurs professionnel,
- un représentant de l'APAD Picardie,
- un représentant de l'association le ROSO,
- un représentant de la Chambre d'Agriculture de l'OISE.

### D - Le classement se fera en deux phases :

1 - **jugement sur photo**, chaque membre du jury notera sur 25 points chacun des critères suivants :

- o Effet pompe à nitrates du mélange,
- o Capacité à produire de l'azote,
- o Aspect visuel du mélange,
- o Propreté de la parcelle.

Seuls les 10 premiers de la première phase, poursuivent le concours.

Tout couvert détruit avant le jugement au champ est de fait éliminé

Pesée de biomasse au champ par prélèvement et pesée de 3 placettes d'un mètre carré

2 - **Jugement au champ**, chaque membre du jury note la parcelle sur 25 points, critères d'attribution de la note :

- o Poids de biomasse verte,
- o Ecart entre espèces semées et présence lors la visite,
- o Le visuel d'ensemble de la parcelle

Le cumul des notes des deux phases donnent le classement général.

E - La remise des lots aura lieu lors de la visite des essais 2024 de la Chambre d'Agriculture de l'Oise